

St-Hyacinthe  
Le 1<sup>er</sup> juin 2017

Dans le cadre de la Consultation publique sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic

Messieurs, Mesdames les commissaires;

J'ai suivi avec intérêt la Consultation publique sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic qui permet de mettre en lumière plusieurs éléments. Bien que n'étant pas de la région de Lac-Mégantic, je fais partie des citoyens solidaires de leur demande de voie de contournement.

Je suis consciente que ce petit mémoire ne s'inscrit pas directement dans le mandat de la Commission mais deux points importants ont été soulevés par le maire de Nantes et j'aimerais y réagir : la nécessité de déplacer les opérations de triage de Nantes et l'autorégulation des compagnies ferroviaires.

Suite à M. Béland Audet qui signalait des lacunes au niveau de la sécurité et au niveau des tracés alors que les opérations de triage prévoient continuer à se faire dans les points les plus hauts de la côte, M. Breton disait : «La gare de triage en haut de la côte ça reste toujours pas logique. Je ne vois dans aucun de ces 3 tracés-là une place où il se ferait du transbordement ou du triage dans un parc industriel, là où ça devrait être fait»

J'ai été très étonnée d'entendre Mme Arguin et M. Barry Palynchuk répondre que la Municipalité n'avait pas inclus d'étude d'un lieu de triage alternatif dans leurs propositions sous prétexte que la compagnie se déclare satisfaite de la situation actuelle et qu'ils ne voulaient pas changer leur mode d'opération.

Se baser sur la satisfaction de la CMQR me paraît une négligence grave qui met à risque la population. Le rôle de la Municipalité est de protéger ses citoyens, celui de la compagnie est de faire des profits. La perspective est bien différente et la question aurait demandé à mon avis une analyse indépendante sérieuse.

Quant à la question de l'autorégulation des compagnies ferroviaires et du laxisme dont fait preuve Transport Canada, ce sont des questions d'ordre fédéral bien évidemment et bien que très indirectement reliées au mandat de votre Commission j'aimerais vous souligner que ce sont les questions FONDAMENTALES en ce qui concerne le transport des matières dangereuses partout au Québec.

Dans la lettre<sup>(1)</sup> que nous avons remise à M. Garneau lors de sa visite à Lac-Mégantic le 26 Avril 2016 nous lui avons signalé que *«Veiller à la sécurité des populations c'est établir une réglementation beaucoup plus stricte et veiller à ce qu'elle soit appliquée. C'est prioriser la population plutôt que le profit. C'est retirer aux compagnies ferroviaires l'immunité dans laquelle elles baignent depuis les années '90 avec la déréglementation et mettre un terme au système d'autorégulation des compagnies, qui leur permet*

*d'échapper aux lois d'accès à l'information et sans mesures de contrôle adéquates de la part du gouvernement. Ce Système de gestion de la sécurité ferroviaire (SGS) est la faille majeure du système de sécurité ferroviaire au Canada. Le BST a d'ailleurs souvent déploré la non-divulgateion des fautes que ce système favorise.»*

Lors du passage du Comité permanent des Transports, des infrastructures et des collectivités à Lac-Mégantic en juin 2016 la Coalition des Citoyens et Organismes engagés pour la Sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic a déposé pour nous un mémoire<sup>(2)</sup> où nous avons invité la Commission à accorder la plus grande attention au point suivant :

*«Il existe des preuves considérables que la capture réglementaire du régime de réglementation ferroviaire a joué un rôle dans la catastrophe survenue à Lac-Mégantic en 2013» - Bruce Campbell*

*Tout comme M. Campbell, comme le Vérificateur général et tel que souligné dans plusieurs rapports, nous considérons que le Système de gestion de la sécurité ferroviaire (SGS) (particulièrement lorsqu'il est appliqué dans le cadre d'un régime de capture réglementaire comme c'est le cas actuellement) est le noeud du problème.*

Même si cette question ne relève pas de votre mandat, je considère important de la garder en mémoire car le transport du pétrole et des produits pétroliers préoccupe grandement toute la population du Québec. Je laisse aux citoyens de Lac-Mégantic l'étude des tracés mais souhaite de tout coeur avec eux qu'une voie de contournement sécuritaire et respectueuse de sa population se réalise dans les plus brefs délais.

Merci de votre attention

Nicole Jetté

Documents joints :

1. Lettre à M. Garneau 26 avril 2016
2. Mémoire au Comité permanent des transports 3 juin 2016